

179 € • NOVEMBRE 2009

DES PROJETS URBAINS 2009



L'Agence
Innovapresse



er, analyser, visualiser,
 aménager, gérer...



de l'Etat en matière géographique

férence, l'IGN est placé sous
 ministère chargé de l'Ecologie,
 Développement durable et
 emploie près de 1700 agents.
 de décrire la surface du territoire
 upation de son sol, d'en faire
 présentations appropriées et de
 rmations correspondantes.
 concepteur de cartes, l'IGN
 hui des bases de données
 plus en plus complètes,
 de nombreuses applications.

Le RGE®, la référence géographique française

Le grand chantier qu'a représenté la constitution du RGE®, produit phare de l'IGN au cœur de sa mission de service public, s'est achevé en 2008. Une grande variété d'informations géographiques est donc maintenant disponible pour la France entière, de façon homogène et à une précision métrique.

Tous les professionnels publics, services de l'Etat et des collectivités territoriales et les acteurs privés - urbanistes, aménageurs, gestionnaires de réseaux, agriculteurs, géomètres, entreprises de construction - peuvent désormais s'appuyer sur cet outil aux usages multiples constitué de quatre composantes : BD ORTHO®, BD TOPO®, BD PARCELLAIRE®, BD ADRESSE®.

Le Géoportail, point d'accès à l'information géographique multithématique de référence

Il permet de visualiser librement l'ensemble des cartes et des photographies de l'IGN, et propose une image assemblée et continue de tout le plan cadastral. Ces référentiels élaborés par l'IGN permettent aussi de croiser toute donnée publique géoréférencée, telle que, par exemple, les zones d'avalanches, zones urbaines (sensibles ou franches). Par ailleurs, l'IGN a développé une Application Programming Interface (API), une boîte à outils permettant d'intégrer le Géoportail dans un autre site Internet.

In fine, il s'agit donc d'appréhender le Géoportail comme une infrastructure de diffusion de l'information géographique en ligne, sous forme de téléchargement ou de données en flux.

Inscrit dans la démarche européenne Inspire, l'IGN souhaite aujourd'hui que cette plateforme devienne la composante française du futur Géoportail européen.

La 3D, représentation d'avenir du territoire

S'appuyant sur l'évolution des techniques d'acquisition des données, l'IGN développe un ensemble de technologies 3D performantes en termes d'aménagement du territoire et de développement durable. L'IGN et le SHOM ont signé en novembre 2008 un accord pour finaliser ensemble la mise en place d'une plateforme de production de Litto3D® : une modélisation 3D du littoral assurant la continuité entre la terre et le fond marin, avec une précision décimétrique en altimétrie. Ils répondaient ainsi à une recommandation de l'Union européenne émise à la suite des naufrages de l'Erika et du Prestige. Prévu pour être achevé en 2013, ce référentiel géographique du littoral permettra d'en mieux comprendre le fonctionnement et de multiples applications : protection de la faune et de la flore, prévention des conséquences des catastrophes maritimes, aménagements, exploitation des ressources naturelles, études scientifiques et besoins militaires.

Mis au point dans les laboratoires de l'IGN depuis 10 ans, le logiciel Bati3D® permet à partir d'images aériennes à haute résolution de produire presque automatiquement une représentation fidèle en 3 dimensions. Cette modélisation 3D urbaine est particulièrement adaptée aux études d'implantation de projets : il est possible de croquer un projet d'urbanisme ou architectural, ou encore de simuler des parcours urbains ou des modèles de propagation de bruit.

Rennes, solidaire et durable



PROJET URBAIN 2015

Plus attractive, la 6ème
métropole d'agglomération de
France (plus de 400 000 habitants à
Paris) (la région de la métropole de
Lyon) est aujourd'hui
la métropole universitaire à vocation
internationale, un carrefour important
de communication et un nœud
central de l'activité économique et
culturelle de la région.

Face à ces enjeux, Rennes a toujours
affirmé une stratégie urbaine
ambitieuse pour s'ancrer pleinement
dans le 21e siècle. Le projet urbain
est donc l'expression d'une action
volontariste et anticipatrice dont
l'objectif est de faire de Rennes une
ville solidaire et durable.

RENNES VIVRE EN INTELLIGENCE

DOUAI - SIN-LE-NOBLE / Nord

Éco-quartier du Raquet

Au cœur de l'agglomération, partagé entre les communes de Douai et Sin-le-Noble, le quartier du Raquet accueille un projet de 166 hectares, qui durera quinze à vingt ans. Le quartier du Raquet s'appuie sur une approche revisitée de la conception de la ville. Il tourne le dos au fonctionnalisme ou « zoning » et recherche le développement conjoint de toutes les formes de mixité. Afin de répondre aux besoins de logements et participer à la lutte contre l'étalement urbain, 4 000 logements seront créés selon des ambiances

et des typologies variées. Les maisons individuelles, logements intermédiaires et appartements s'organiseront autour d'équipements majeurs et structurants ainsi qu'une trame verte composée de plusieurs parcs récréatifs aménagés selon les principes de développement durable. Cet éco-quartier constituera la synthèse des savoir-faire acquis par la Communauté d'agglomération en matière d'aménagement paysager, d'assainissement, d'environnement, de déplacements.

© Seura / 2006



Le canal

Eco-quartier du Raquet, une synthèse de la ville compacte et de la ville verte.



Le parc actif

SITUATION

Desservi par des infrastructures routières importantes (RD 500 et RD 643 ; RN 421), le secteur du Raquet bénéficie d'une situation médiane entre les deux principaux pôles urbains de l'agglomération du Douaisis, le plaçant à proximité de deux centres-villes, celui de Douai et celui de Sin-le-Noble.

MONTAGE DU PROJET

Annexé au cahier des charges de cession de terrain, un Dossier de prescriptions paysagères, architecturales, urbaines et environnementales s'impose au constructeur ou à l'aménageur du lot ou de la parcelle. Ce document constitue le lien entre les acteurs de la construction et la CAD qui garantira le respect des exigences environnementales du projet. L'équipe projet du Raquet s'est entourée d'un comité de pilotage lors du marché de définition. Ce comité regroupait les trois communes initialement impactées par le projet ainsi que les personnes associées (sous-préfecture, Région, Département, Scot, Syndicat mixte des Transports, Mission Bassin Minier, DDE, Caisse des dépôts). Dans la continuité des comités de pilotage du marché de définition, la CAD a organisé autour du projet des réunions régulières avec les institutions (Région, Département, Ademe, UE, préfecture, etc.) et maintenant avec les professionnels et les riverains.

ENJEUX

Recomposer une dent creuse : composé d'une ancienne briqueterie, de ses terrains d'extraction d'argile et d'espaces agricoles, le Raquet est une enclave entourée par une urbanisation progressive. Sa reconquête est inscrite dans le CPER du Nord-Pas-de-Calais.



Le parc horticole

Créer du lien : créer un véritable quartier, un morceau de ville tissant des liens entre les quartiers de Douai et Sin-le-Noble, en particulier ceux des Epis, concernés par un projet Anru. Ces liens seront créés grâce à la nouvelle trame verte (axe nord-sud) ainsi que par les nouvelles lignes de TCSP (axe est-ouest).

Tisser la trame verte : l'ensemble du quartier est basé sur un principe de parcs plurifonctionnels offrant une osmose entre nature et ville, la pratique de loisirs et de maintien d'activités agricoles et artisanales au sein du quartier. Un système de fuseaux nord-sud permettra la valorisation de la biodiversité et son intégration dans le paysage urbain avec la création de quatre parcs aux thématiques distinctes.

Créer la ville, pas le lotissement : lieu d'expression pour l'architecture contemporaine et bioclimatique pour s'inscrire dans la logique mise en place dans les différents projets Anru copilotés par la CAD.

PROGRAMME

Cerné par des quartiers aux logiques d'aménagement différentes, le Raquet accueille un projet de suture urbaine marqué par la recherche de mixité et de restructuration urbaine. En favorisant une diversité des fonctions, le nouvel éco-quartier doit permettre de renouer avec la ville à courtes distances.

► Espaces et équipements publics : un pôle de centralité marqué est prévu au centre du quartier par la place majeure, le Centre aquatique, l'implantation d'écoles, de crèches et d'établissements pour personnes âgées.

Le développement d'un réseau de 15 kms de pistes cyclables (connecté aux pistes existantes) sera accompagné d'une offre de stationnement près des équipe-

À QUEL COÛT ?

► Le montage financier du Raquet est un montage typique d'opération d'aménagement par une collectivité intercommunale qui rétrocédera l'ensemble de l'aménagement des espaces publics aux communes concernées. La conception de l'espace public intègre l'entretien et la maintenance future de ces espaces dans une logique de coût global. Ainsi, l'ensemble des espaces naturels aménagés (plus de 42 ha) est d'ores et déjà imaginé dans une optique de réduction des coûts d'entretien. Le dimensionnement et la conception des voiries permettent aussi de réduire le budget entretien que les communes auront à gérer. Les subventions mobilisables au titre de la performance et de l'excellence environnementale ou territoriale attribuées pour l'aménagement des espaces publics doivent permettre de maintenir un prix de vente des terrains attractifs pour le plus large éventail de populations possible.

Le budget prévisionnel, hors constructions, est évalué à 100,87 M€, dont :

► Acquisitions foncières	6,8 M€
► Études préliminaires	0,27 M€
► Aménagement (viabilisation, espaces publics)	77,8 M€
► Frais divers	16,0 M€

(honoraires de maîtrise d'œuvre, archéologie préventive, prestations géomètres, sondages géotechniques, études, chantiers, etc.).

CALENDRIER

► Autorisations administratives : enquête publique menée de février à mars 2007 ; arrêté de DUP signé en décembre 2008 ; mise en conformité des PLU de Douai et Sin-le-Noble.

► Procédures opérationnelles : Zac créée en 2006.

► Conception : équipe de maîtrise d'œuvre désignée début 2007.

► Concertation : automne-hiver 2006.

► Portage foncier : la CAD sera propriétaire à terme de la totalité du foncier grâce à la procédure d'acquisition amiable et par le biais de la DUP obtenue en 2008.

► Travaux : un rythme de construction de 200 à 300 logements par an.



© Seura 2006

Le parc actif

SITUATION

Desservi par des infrastructures routières importantes (RD 500 et RD 643 ; RN 421), le secteur du Raquet bénéficie d'une situation médiane entre les deux principaux pôles urbains de l'agglomération du Douaisis, le plaçant à proximité de deux centres-villes, celui de Douai et celui de Sin-le-Noble.

MONTAGE DU PROJET

Annexé au cahier des charges de cession de terrain, un Dossier de prescriptions paysagères, architecturales, urbaines et environnementales s'impose au constructeur ou à l'aménageur du lot ou de la parcelle. Ce document constitue le lien entre les acteurs de la construction et la CAD qui garantira le respect des exigences environnementales du projet. L'équipe projet du Raquet s'est entourée d'un comité de pilotage lors du marché de définition. Ce comité regroupait les trois communes initialement impactées par le projet ainsi que les personnes associées (sous-préfecture, Région, Département, Scot, Syndicat mixte des Transports, Mission Bassin Minier, DDE, Caisse des dépôts). Dans la continuité des comités de pilotage du marché de définition, la CAD a organisé autour du projet des réunions régulières avec les institutions (Région, Département, Ademe, UE, préfecture, etc.) et maintenant avec les professionnels et les riverains.

ENJEUX

Recomposer une dent creuse : composé d'une ancienne briqueterie, de ses terrains d'extraction d'argile et d'espaces agricoles, le Raquet est une enclave entourée par une urbanisation progressive. Sa reconquête est inscrite dans le CPER du Nord-Pas-de-Calais.

OBSTACLES À LEVER

commun performants à rapidement et par les centres-villes et à la gare de

connections rapides et en développement. Il de corridors écologiques au nord, et la vallée de la

marqué par son ancienne formation de l'argile qui a du site. Sur 60 hectares, créant des mouvements aujourd'hui la réalisation d'un

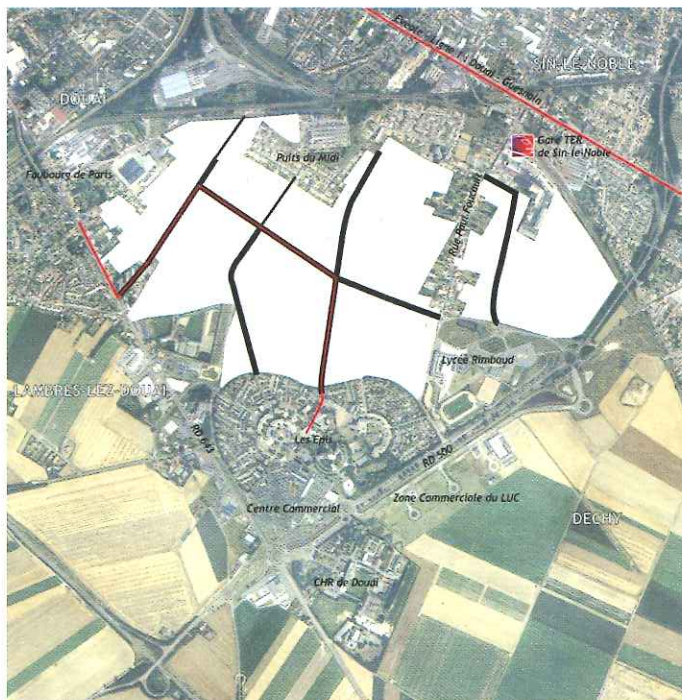


Schéma d'aménagement

QUI FAIT QUOI ?

- ▶ Les décideurs politiques : Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD), Ville de Douai, Ville de Sin-le-Noble.
- ▶ Les responsables techniques : la cellule grands projets de la CAD, composée d'un chef de projet (Jean-Paul Mottier) et de deux chargés de missions (Matthieu Duriez, chargé de l'urbanisme réglementaire, et Matthieu Stivala, responsable de la construction et de l'aménagement durable).
- ▶ Les concepteurs : Agence Seura (urbanisme et architecture), Atelier LD (paysagistes), Berim (Bureau d'études infrastructures et VRD), Coup d'éclat (Bureau d'études éclairage public), Solener & JP Traisnel (Bureau d'études environnementales et énergétiques).
- ▶ Les investisseurs-financeurs : Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais (CPER, droit commun, etc.), Conseil général du Nord, Union européenne (Feder), Ademe (Framee), Anru, Agence de l'eau...

ments publics, par exemple.

Les voiries principales avec leurs pistes cyclables en site propre, les voies résidentielles traitées en « zones de rencontre » et les cheminements mixtes des parcs constitueront un réseau pour les cyclistes et les piétons. Quatre parcs, support de la biodiversité, remplissant des fonctions différentes : le parc actif, le parc urbain, le parc horticole et le parc forestier. Ces parcs permettent d'acheminer les eaux pluviales du site vers un canal et un bassin paysagers de rétention et d'infiltration, formant le cinquième parc du Raquet.

- ▶ Pôle commerces-loisirs : RdC actifs aux pieds des logements collectifs qui pourront héberger des commerces, des services, des bureaux, des professions libérales, etc.
- ▶ Pôle habitat : plus de 4 000 logements (maisons individuelles, maisons de ville, habitat intermédiaire, petits collectifs, etc.). Le traitement architectural des logements s'adapte à l'ambiance recherchée selon les secteurs de l'éco-quartier.
- ▶ Pôle activités-bureaux : la construction de 60 000 mètres carrés de Shon dédiés aux activités artisanales, aux services et au tertiaire contribuera à renforcer la vie économique de ce quartier tout en offrant aux habitants des services de proximité.

SHON FUTURE ET VENTILATION

▶ Logements (4 000 unités)	400 000 m ²
▶ Équipements publics et privés	91 000 m ²
▶ Activités économiques	60 000 m ²
(tertiaire, commerces, services, activités artisanales)	
▶ Parcs publics	plus de 42 ha

▶ TCSP - Evéole Ligne 2	
Linéaire traversant le quartier	1,6 km
Linéaire de pistes cyclables	15 km

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU DOUAISIS
746, rue Jean Perrin - BP 300 - 59351 Douai Cedex
Tél. : (33) 03 27 99 89 89 - Fax : (33) 03 27 99 89 00
www.douaisis-agglo.com

Contact

Jean-Paul Mottier, responsable de la cellule grands projets
Tél. : (33) 03 27 99 78 83 - jpmottier@douaisis-agglo.com

Zac tran

En 2005, l'entrée de la caracté anciens de quinze tion d'un 1 000 lo diaires e (gymnase

